

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 MAI 2025**

Présents : MMS ALLALA GESQUIERE GREGOIRE GRUCKER LARIDANT LOUIS PYTHON SONREL
MMES AUBURTIN CARPENTIER CARRASCO LEROY MOUCHOT OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET
VILLAUME

Excusé(e)s et représenté(e)s :

M. PIERRE représenté par Mme MOUCHOT
Mme LEGRAS représentée par Mme VILLAUME
M. DUJARDIN représenté par M. GREGOIRE
M. VILLAUME représenté par M. GESQUIERE

Non excusé(e)s et non représenté(e)s :

M. IRDEL
M. DARGENT

Elus : 23

Votants : 21

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

AFFAIRES GENERALES

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2025**
 - *approuvé à l'unanimité*

FINANCES

- **Budget général : décision modificative**

Mme l'adjointe en charge des finances et des affaires générales indique que l'Etat a autorisé le dégrèvement d'une partie de la Taxe d'habitation sur les logements vacants pour certains particuliers, représentant pour notre commune un montant de 5080€, manque à gagner qu'il convient donc d'indiquer au budget comme une dépenses, à compenser.

Il est donc proposé d'inscrire ce manque à gagner en dépense à hauteur de 5100€ compensée par une recette supplémentaire de 5100€ perçue au titre du Fonds de compensation de la TVA.

M. le Maire déplore que l'Etat puisse accorder des exonérations sur une taxe votée par la commune. En 2024 la commune a perçu environ 21 000€ au titre de cette taxe, la somme exonérée représente donc près d'un quart de la recette perçue, c'est important.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Budget Chalet : décision modificative**

Mme l'adjointe en charge des finances et des affaires générales indique que pour des raisons purement comptables, il convient d'ouvrir 100€ de crédits supplémentaires au chapitre 65 (article 65888) pour pouvoir prendre en charge des arrondis de prélèvement d'impôts à la source, en réduisant de 100€ les dépenses prévues à l'article 6284, chapitre 11 (redevance pour service rendu).

- *approuvé à l'unanimité*

- **Dotation du budget principal au budget annexe Enfance jeunesse**

Mme l'adjointe au Maire déléguée aux finances et aux affaires générales rappelle que la délibération 2025-1188 du conseil municipal de Damelevières adoptant le budget primitif 2025 de la commune prévoit une participation globalisée aux différents budgets annexes au budget général ainsi qu'au budget du CCAS.

Il est nécessaire de prendre une délibération précisant le montant affecté au budget annexe Enfance et jeunesse, à savoir : une participation de 255 000€.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Dotation du budget principal au CCAS**

De même pour le budget du CCAS, il est nécessaire de prendre une délibération précisant le montant affecté au CCAS sur le budget général de la commune, à savoir : une participation de 107 000€ pour l'année 2025.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Subvention exceptionnelle à Damelevières Gymnastique**

Mme L'adjointe en charge des finances et des affaires générales indique que dans le cadre de la participation aux championnats de France de Team Gym à Poitier les 29 et 30 mai 2025, le club Damelevières Gymnastique y envoie une équipe de 10 licenciés et un juge et sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 500 € soit 18% du coût total du déplacement.

Mme Sonia LEROY, membre de l'association, ne participe pas au vote.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Subvention exceptionnelle à l'Institut d'Histoire Sociale**

Mme L'adjointe en charge des finances et des affaires générales indique qu'à l'occasion de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'Institut d'Histoire Sociale a travaillé sur un projet d'exposition avec l'objectif de rappeler l'importante contribution du monde ouvrier à la libération de notre département et du pays.

L'exposition couvrant la période 1920-1945 a pour titre : « Debout contre le fascisme, dès la première heure et jusqu'à la victoire ! ». Le coût du projet est de 5000€. L'IHS sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 100 €.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Tarifs et recrutement au bassin de plein air pour la saison 2025**

Mme L'adjointe déléguée aux finances et aux affaires générales indique L'Adjointe Déléguée aux finances expose les mesures à prendre pour permettre l'ouverture au Public du Bassin de Plein Air pour la saison d'été 2025.

Les tarifs sont ainsi établis à :

BAIGNADES	-3 ans accompagnés	3 à 18 ans	+ 18 ans
Ticket journalier	Gratuit	2.50 Euros	4 Euros
Carte familiale pour les Damelibériens pour la saison : 40 Euros + 5 Euros par ayant droit (enfants mineurs) 6 par carte maximum			
Carte familiale extérieurs pour la saison : 60 euros et 7 euros par ayants droits (enfants mineurs) 6 par carte maximum			
Séance d'aquagym (tarif unique) : 10.00€/séance (sous réserve de recrutement d'un opérateur disponible)			

Une convention tarifaire sera conclue pour les groupes organisés sur la base d'un accompagnateur gratuit pour 8 enfants de plus de 6 ans ou pour 5 enfants de moins de 6 ans.

BUVETTE	
Boissons	3.00 Euros
Eau en bouteille	1.50 Euros
Café	1.50 Euros
Chips / gâteaux salés	3.00 Euros
Bonnet de bain	2.00 Euros
Parasols	3.00 Euros
Glaces à l'italiennes	3.00 Euros
Granita	2.00 Euros

LOCATION D'EMPLACEMENTS POUR BANDEROLES PUBLICITAIRES	
Banderoles 2m x 0,75m (4 banderoles maximum)	400.00€ pour 4 semaines

LOCATION D'UN EMBLACEMENT POUR UN FOURNISSEUR DE PETITE RESTAURATION	
Tarif par jour d'ouverture	15.00€

Le mode de paiement par carte bleue est reconduit avec la mise à disposition d'un terminal de paiement électronique.

Ouverture du bassin du 1^{er} juillet au 31 août. Les horaires sont les suivants :

	SEMAINE	WEEK END
BAIGNADE	10H/12H30 (groupes) 14H/19H	10H/12H30 14H/19H
BUVETTE	15H/19H30	15H/20H le vendredi 14H/20H SAMEDI/DIMANCHE

La gestion de ce service sera assurée par une régie municipale de recette.

Il est également proposé de recruter dans le respect des crédits prévus au budget primitif 2025 :

- 4 opérateurs des activités physiques et sportives saisonniers (titulaire du BNSSA) à 35h/semaine pour 2 mois dont un Chef de bassin.
- 3 contrats de 28h/semaine pour 2 mois pour le contrôle des entrées et la buvette et nettoyage comme prévu au tableau des effectif 2025
- 2 contrats de 21h/semaine pour 2 mois et un contrat de 20h pour 1 mois, modifiant à la baisse les prévisions du tableau des effectif 2025, pour le contrôle des entrées et la buvette et nettoyage.

En cas de météo défavorable, les saisonniers techniques seront affectés à d'autres chantiers d'entretien de la commune.

M. Grucker demande s'il serait possible d'ouvrir le bassin en juin en cas de météo favorable, M. le Maire répond que la charge à ce stade n'est pas envisageable. En effet ni l'eau, ni l'environnement, ni les recrutements de saisonniers ne seraient prêts en juin, d'autant plus pour une ouverture aléatoire. Néanmoins il est intéressant de pouvoir réfléchir à de nouveaux services à proposer autour de cet équipement, peut être autour de l'ouverture de la buvette en weekend, une fois les travaux de rénovation terminés. M. Laridant partage aussi les demandes entendues ce weekend à l'occasion de la manifestation « Vert en troc » de WC ouverts au public sur la zone, au vu de la hausse de la fréquentation due aux travaux d'embellissement.

- *approuvé à l'unanimité*

- **PADD du PLUI : présentation pour information**

M. le Maire présente le Projet d'aménagement et de développement durable en cours d'élaboration à l'échelle de la communauté de communes Meurthe-Mortagne-Moselle (CC3M) – voir en annexe. La commune ne doit pas le voter mais il est le document le plus important car il fixe le cap du Plan local d'urbanisme intercommunal. Il sera voté à la CC3M puis les communes voteront chacune l'intégralité du PLUI intégrant le PADD.

Les communes de la CC3M auront le droit de consommer 26 hectares, à partir de 2021, soit au vu des consommations déjà faites, il reste environ 20 hectares.

Les 3 objectifs du PADD sont très proches de ceux qu'avait défini la commune dans son PLU :

1. Faire battre le cœur de nos bourgs centres

Il s'agit de conforter le rôle de bourg centre de Blainville, Damelevières, Gerbéviller et Bayon, et leur lien avec les autres communes. Cela doit permettre à tous les habitants d'accéder aux services et animations des bourgs centres.

Cela inclut un nombre de logements à produire en cohérence avec l'évolution de la population et de ses besoins, identifiés à 910 logements à construire entre 2027 et 2041, c'est un objectif et un plafond – pour préserver les terres agricoles et naturelles, il ne sera pas autorisé de dépasser ce plafond, mesuré en hectares à 26ha.

Cela inclut également le développement des activités économiques, en particulier touristiques et agricoles.

2. Préserver l'environnement

Préserver la biodiversité : les vergers, les îlots verts dans les communes. Préserver les ressources en eau et en ressources alluvionnaires, objet de carrières autour de Damelevières.

3. Bien vivre sur le territoire :

Valoriser le patrimoine naturel et culturel via les bâtiments ou éléments d'architecture typiques, comme cela a été fait à Damelevières avec la ferme rue Général leclerc ou la Maison forte. Il s'agit aussi d'anticiper et réduire les pollutions et risques naturels, le principal étant l'inondation, traité depuis plusieurs années en lien avec le plan de prévention PPRI.

- **Droit de préemption commerciale : reporté au prochain conseil**

- **Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs de la zone de loisirs :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la zone de loisirs du Saulcy à Damelevières offre aux habitants du territoire communal et intercommunal différents espaces propriétés de la commune :

- des équipements sportifs utilisés par les associations du territoire, au-delà de Damelevières :
 - le terrain de football (compétition régionale) mis à disposition gracieusement à l'ACBD football, club commun aux communes de Blainville sur l'eau et Damelevières,
 - les terrains de tennis couverts et en plein air, de pétanque, de boules lyonnaises, skate parc et salle de tennis de table
- des espaces naturels cultivés ou protégés : ENS du Plain, jardins ouvriers des Chenevières, étang de pêche
- un bassin de plein air ouvert l'été accueillant jusqu'à 18000 visiteurs par saison.

L'ensemble des équipements a été rénové sur les 10 dernières années, sauf le bassin de plein air qui le sera en 2024. Dans la continuité, la commune a initié depuis 2022 un projet global d'aménagement des espaces extérieurs de la zone de loisirs qui contribue à développer son attractivité : accessibilité aux moyens de déplacement doux et aux personnes à mobilité réduite, piétonnisation d'une partie de la zone, aménagement

d'équipements sportifs de plein air, d'espaces et mobiliers de convivialité et de zones de fraîcheur avec la végétalisation de nombreux espaces extérieurs. Ces aménagements seront finalisés en 2025.

La réfection des éclairages publics des équipements de la zone est la dernière étape de ce vaste projet.

Les deux principaux partenaires associatifs et sportifs de ce projet sont :

- le club de football de l'ACBD principal club de football du bassin de Blainville-Damelevières et bénéficiaire principal/exclusif du stade (350 licenciés, classement en championnat régional 2 de la première équipe).
- Le club de tennis affilié à la FFT.

Les objectifs de ce projet :

- **SPORT** : Maintenir des conditions optimales de pratique aux clubs sportifs, associations et usagers du territoire, utilisant les infrastructures,
- **ECOLOGIE** : Réduire la consommation d'énergie des infrastructures de la zone en cohérence avec l'engagement écologique et durable de la commune
- **ATTRACTIVITE** : Préserver et développer l'attractivité de la zone de loisirs comme lieu de rencontre et de développement sportif et culturel du territoire

Nature des travaux :

- Etude de solidité des mâts sur les équipements suivants : stade de foot municipal (4 mâts), terrain de tennis (2 mâts), bassin de plein air (4 mâts).
- Changement des projecteurs d'éclairage extérieurs en LED et mise aux normes des tableaux électriques selon les préconisations des clubs et fédérations partenaires comme la FFF : Stade de foot municipal (4 mâts), Terrain de tennis (2 mâts).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux : Tennis, Bassin		ETAT : DETR (notifié)	29%	22 634,25 €
remplacement des dispositifs d'éclairage (en LED)	10 430,00 €			
étude de solidité des mâts	1 495,00 €	Région Grand Est	25%	19 660,63 €
Travaux : terrain de football		Fédération française de football - soutien football amateur	20%*	13 343,50 €
réfection électriques	2 000,00 €			
étude de solidité des mâts	1 700,00 €			
étude de port de charge	950,00 €			
remplacement des dispositifs d'éclairage (en LED) terrain de football (matériel et pose)	62 067,50 €			
<i>SOUS TOTAL TERRAIN DE FOOTBALL</i>	<i>66 717,50 €</i>	Autofinancement	29%	23 004,13 €
TOTAL	78 642,50 €	TOTAL		78 642,50 €

➤ *approuvé à l'unanimité*

ENVIRONNEMENT

- **Convention avec ALCOME pour la gestion des mégots de cigarette**

M. l'adjoint en charge de l'environnement informe le conseil :

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit : - 20 % d'ici 2024, - 35 % d'ici 2026, - 40 % d'ici 2027.

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

En contrepartie, la commune va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité.

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type (0.50€/habitant en date du 19/05/2025)

➤ *approuvé à l'unanimité*

ENFANCE ET JEUNESSE

• Admissions en non-valeur

Mme la Comptable des Finances Publiques a fait savoir à la collectivité que certains produits n'ont pu être recouverts pour des causes diverses, à savoir sur le budget Enfance et jeunesse : 9 pièces datant de 2022 à 2023 correspondant à des factures d'accueil périscolaire pour un montant total de 944.01€.

Il est proposé au conseil d'abandonner ces créances.

➤ *approuvé à l'unanimité*

QUESTIONS DIVERSES

• Travaux en cours :

Monsieur l'adjoint en charge des travaux présente l'avancement des divers travaux en cours dans la commune :

- Au bassin de plein air le local des pompes a été refait en régie pour accueillir les nouvelles pompes, l'éclairage public va aussi être revu.
- Sur la zone de loisirs, il reste à terminer les espaces verts, le mobilier urbain et les poubelles – dont la livraison a malheureusement pris du retard. Les bornes rétractables permettant de piétonner la zone devraient être opérationnels d'ici l'été.
- Suite à l'achat de la ferme rue du général Leclerc, des travaux de mise en sécurité et dépollution ont été faits. Le bâtiment va devoir être démoli. L'entreprise en charge de la démolition récupérera en amont les pierres de taille pour qu'elles puissent être réutilisées par la suite.
- Sur le ruisseau derrière le nouveau parking Maurice Villaume, le lit du ruisseau génère des inondations dans les jardins. La commune a initié l'étude permettant à la CC3M, compétente en matière de rivières, de pouvoir faire les travaux quand elle le décidera.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	Excusé
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	Excusé
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	
LARIDANT	Gilles	
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	
PIERRE	Thomas	Excusé
LEGRAS	Blandine	Excusée
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	Absent
IRDEL	Thierry	Absent